



Tél. 03 86 41 45 49

Fax 09 70 32 51 95

E-mail : mairie-courgis@wanadoo.fr

République Française

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE COURGIS**

**SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2023**

Convocation du 02 NOVEMBRE 2023 affichage 02 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 novembre à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune de COURGIS, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni aux nombres prescrits par la loi dans la salle de classe bâtiment mairie école, sous la présidence de Madame Bernadette CHANCEL.

**Étaient présents** : CZUBA Cécile (adjointe), THOMAS Bertrand (adjoint), Alain DUPRE , BOUC Emilien, VAUTRIN Nadine, GROSSOT Marie Sylvie.

**Étaient absents** : GROSSOT Anthony, (pouvoir à GROSSOT Marie Sylvie)

**Secrétaire de séance** : Nadine VAUTRIN

Ordre du jour

Intervention de Madame GUERMANI, chef de projet photovoltaïque, pour un projet de parc solaire photovoltaïque section ZB5.

Adoption du procès-verbal du dernier conseil du 06 septembre 2023.

Délibération 2023-26-10-35 : : Décisions modificatives n° 2 de la commune.

Délibération 2023-26-10-36 : Choix des entreprises, et subventions pôle sportif intergénérationnel.

Délibération 2023-26-10-37 : contrat assurance personnel

Délibération 2023-26-10-38 : subvention Courgis Animation

\*\*\*\*\*

**Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

### Délibération 2023-26-10-35 : : Décisions modificatives n°2 De la Commune

| COMPTE                  | DEPENSES     | COMPTE | RECETTES     |
|-------------------------|--------------|--------|--------------|
| 60621                   | 3000 euros   | 73224  | 13474 euros  |
| 6135                    | 3000 euros   |        |              |
| 615231                  | 3143 euros   |        |              |
| 6218                    | 2000 euros   |        |              |
| 6232                    | 1000 euros   |        |              |
| 6288                    | 200 euros    |        |              |
| 6574                    | 531 euros    |        |              |
| 739223                  | 600 euros    |        |              |
| TOTAL<br>Fonctionnement | 13 474 euros |        | 13 474 euros |
| 21318                   | -3000 euros  |        |              |
| 2158                    | +3000 euros  |        |              |
| TOTAL Investissement    | 0            |        |              |

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal **AUTORISE** le Maire à procéder à ces modifications budgétaires.

### Délibération 2023-26-10-36 : Choix des entreprises, et subventions pôle sportif intergénérationnel.

La commune de Courgis a fait le choix d'investir pour ses habitants, dans un terrain multisports en accès libre ou de nombreuses activités peuvent être pratiquées, dans un même espace. Plusieurs entreprises ont été sollicitées. Après les différents rendez-vous, il en ressort un projet comprenant :

-1 city stade, 3 agrées, 1 pyramide de corde, 1 e-banquette solaire

La commission environnement, après étude des offres a retenu :

| Entreprises | Prix HT   |
|-------------|-----------|
| AJ3M        | 68 894.60 |
| RONDINO     | 3807.00   |
| COLAS       | 26437.68  |
|             | 99139.28  |

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions demandées. En cas de refus, la commune solliciterait d'autres organismes.

| Subventions               | Participation HT | Part |
|---------------------------|------------------|------|
| DETR                      | 29742            | 30%  |
| Conseil Régional          | 29742            | 30%  |
| 3CVT                      | 9914             | 10%  |
| A la charge de la commune | 29742            | 30%  |

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :  
**AUTORISE** le maire à déposer toutes les demandes de subventions citées précédemment.  
**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.

### **Délibération 2023-26-10-37 : contrat assurance personnel**

Notre contrat d'assurance, RELYENS, souscrit, via le CDG, arrive à échéance au 31.12.2023. Après étude, et à garanties égales, il s'avère que Groupama, propose un contrat plus avantageux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal  
**AUTORISE** le maire à arrêter l'assurance actuelle auprès du CDG  
**AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier avec GROUPAMA.

### **Délibération 2023-26-10-38 : Subvention Courgis animation**

L'association « Courgis Animation » demande une subvention de 531 €, sans quoi le projet ne pourra aboutir.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal  
**AUTORISE** le versement de cette subvention après réception des comptes de l'association.  
**AUTORISE** le maire à faire une modification budgétaire afin d'inscrire les crédits nécessaires au 6574.

## **Communication du maire.**

### **Le relevé des compteurs d'eau :**

Les relevés de compteur ont été effectués à partir du 12 octobre, deux fuites ont été décelées ; une importante de 1393 m<sup>3</sup> et l'autre moins conséquente. Un compteur ancien n'a pas enregistré, la consommation, Stéphane a changé le compteur.

La vente d'eau représente 11 750m<sup>3</sup> et l'achat à Véolia 15 696m<sup>3</sup>, soit une différence de 3 940m<sup>3</sup>

Le résultat de cette année est déficitaire, suite à la recherche de fuite et sa réparation.

### **Les secrétaires :**

Le contrat de notre secrétaire Lullaby se termine le 31 décembre 2023, je vais reconduire son contrat par un avenant avec son accord. Il a été convenu qu'une délibération sera prise pour 1 poste de secrétariat et 1 poste d'agent technique saisonnier.

Je voulais vous parler de Mademoiselle MICHEL Fiona qui devait prendre ses fonctions de secrétaire le 03 novembre, cependant elle a trouvé un poste dans une mairie proche de chez elle.

Pour information, j'ai embauché Mademoiselle Emma CINTRAT. pour m'aider dans l'administratif, les compteurs d'eau, l'entretien des espaces verts, contrat Renouer (multiservices).

### **La salle des fêtes :**

Une nouvelle convention a été établie pour les associations, afin que la salle reste propre après utilisation.

Des targettes ont été posées afin d'utiliser uniquement les WC handicapés. Le conseil municipal propose de poser des cadenas, question de sécurité.

### **Le cimetière :**

Une situation en octobre, à ce jour 85 tombes issues de la procédure de reprise n'ont pas été entretenues et 23 tombes sont sorties de la procédures les propriétaires ont réalisés des travaux.

### **Energies renouvelables zones d'accélération :**

Beaucoup de réunions. un délai très court pour déterminer les zones concernées de la commune. le retour des cartes doit impérativement arriver en préfecture le 11 décembre après avoir délibéré.

**L'accessibilité :** Réunion avec la Sous-Préfète, madame GIRARDOT le jeudi 19 octobre 2023, la DDT attend un retour de la commune pour les rampes de l'église et nous indique que des sanctions vont être prises en 2024 sur le reste des travaux à réaliser.

**La fibre :** Réunion cet après-midi avec YCONIK et le maire de Préhy. Commencement des travaux lundi 13 Novembre.

**Les friches :** La DDT demande un inventaire des friches.

**Le monument aux morts :** Les 2 arbres ne seront pas arrachés car les racines sont trop profondes et risquent d'endommager le monument aux morts.

**Les décorations de Noël :** Le conseil décide de renouveler les décorations de Noël et sollicite l'entreprise COLLET pour l'installation.

**Problèmes de lampe** rue Larminat chez Madame GHERARDI. la commission s'en occupe.

**EDF :**

Rappel de factures EDF pour le moulin toujours pas résolu à ce jour, alors qu'il n'y a plus de compteur depuis le mois de septembre 2022.

**QUESTIONS DIVERSES :****Tour de table des élus**

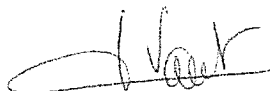
**Bertrand :** A étudié la restauration du monument aux morts et attend des devis, il a reçu M. Dufour (Association Le Souvenir Français) pour la restauration des lettres au monument aux morts. Il s'occupe de l'accessibilité pour l'église.

**Alain :** Demande si la fibre va être raccordée à son chai ? Emilien s'en occupe.

**Cécile :** Donne le compte-rendu de la réunion environnement : il en ressort que le compostage des déchets verts pourrait être entreposé en bout de champs. Une réunion publique va être organisée par la communauté de communes pour informer de la bonne utilisation des poubelles. Un classement « des bons élèves » a été réalisé : notre commune est classée en 2<sup>ème</sup> position.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 minutes.**

Le secrétaire de séance  
Nadine VAUTRIN



Le Maire,  
Bernadette CHANCEL


**Ont été délibérés, les sujets suivants :****Par Ordre :**

Délibération 2023-26-10-35 : : Décisions modificatives Décisions modificatives n° 2 de la commune.

Délibération 2023-26-10-36 : Choix des entreprises, et subventions pôle sportif intergénérationnel.

Délibération 2023-26-10-37 : Contrat assurance personnel

Délibération 2023-26-10-38 : Subvention Courgis Animation